

# DOSSIER DE PRESSE

## RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Nouveau schéma directeur  
d'aménagement de la  
Région Ile-de-France

**Vers une  
Ile-de-France  
des inégalités  
durables**



### Contact presse :

Yoann RISPAL  
Directeur de Cabinet  
06.27.04.28.45

[groupegauchecom.idf@gmail.com](mailto:groupegauchecom.idf@gmail.com)  
[yoann.rispal@iledefrance.fr](mailto:yoann.rispal@iledefrance.fr)





## Céline Malaisé

Présidente du groupe  
Gauche Communiste, Écologiste  
et Citoyenne

Le projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF-E) doit organiser le développement de la région jusqu'en 2040. Document stratégique qui s'impose à tous les documents d'urbanisme, ce SDRIF-E aurait dû être un exercice démocratique inédit pour associer la population à la définition de son cadre de vie futur. Il n'en a rien été.

La droite régionale a préféré un schéma frappé d'amateurisme, éloigné de l'avis des citoyen.nes et des élu.es de proximité comme en témoigne la multitude d'erreurs contenues dans le document et de demandes de correction par centaines.

Ce SDRIF-E aurait dû être au rendez-vous de la réduction des inégalités sociales et territoriales et d'une accélération inédite de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'adaptation de l'Ile-de-France au dérèglement climatique. Il n'en est rien ! Même l'Etat, dans un avis cinglant, retoque le projet régional et demande des modifications substantielles.

Et pour cause : la droite régionale, qui a tenu la plume de ce schéma, propose au contraire d'aggraver les inégalités en empêchant la construction d'un logement social sur cinq avec un dispositif « anti-ghetto » qui s'avère être d'abord une mesure anti-logement social, contraire à la loi. En faisant la grande couronne la grande oubliée de ce schéma, ce SDRIF-E ne répond en rien au manque de transports publics et permet une urbanisation démesurée dans plusieurs secteurs aux voiries et lignes ferrées saturées, aggravant plus encore les difficultés de ces territoires.

Face à la crise climatique, la promesse de zéro artificialisation nette (ZAN) des espaces naturels, agricoles ou forestiers est nulle car elle ne sera pas tenue. Les droits à urbaniser contenus dans ce schéma sont insincères : certains projets sont volontairement omis, d'autres ne sont pas comptabilisés afin de ne pas contrarier l'affichage fictif d'une Région ZAN d'ici 2040.

Pourtant, une autre vision existe. Elle est – de notre point de vue – indispensable pour que l'Ile-de-France reste vivable et accessible à tou.tes, aujourd'hui, en 2040 et au-delà. Elle s'impose pour que l'Ile-de-France résiste à des pics de température de 50°C. Ce projet alternatif, nous le porterons au cours du débat préalable à l'adoption du projet de SDRIF-E avec 125 amendements qui sont autant de propositions concrètes, en prise avec les demandes du terrain.

Nous nous saisissons également de l'enquête publique, prévue début 2024, pour changer le contenu de ce schéma qui ne peut pas devenir un outil de creusement des inégalités de l'Ile-de-France. L'urgence sociale et climatique doit être mise au cœur de ce schéma. Sans cela, la droite régionale portera la responsabilité d'un SDRIF-E anachronique, insincère, antisocial et fragile juridiquement.

## Le SDRIF-E, à quoi ça sert ?

Le schéma directeur de la région d'Île-de-France a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région. Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région [...]. Ce schéma détermine notamment la destination générale de différentes parties du territoire, les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement, la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements. Il détermine également la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques. Il s'impose à l'ensemble des documents d'urbanisme des intercommunalités et des communes.

## Le calendrier

**Octobre 2021 :**  
**Entrée en**  
**révision**

**Mars 2022**  
**- Mai 2023 :**  
**Concertation**

**12 juillet 2023 :**  
**Arrêt du projet**  
**de SDRIF-E**

**Automne 2023 :**  
**Bilan de la**  
**concertation**

**Janvier 2024 :**  
**Enquête**  
**publique**

**Juillet 2024 :**  
**Adoption du**  
**schéma et**  
**entrée en**  
**publication si**  
**accord de l'Etat**

Téléchargez le projet de SDRIF-E et les documents utiles sur notre site internet : <https://www.gauchecom.fr/sdrife/>

## Un schéma anti (logement) social

L'Ile-de-France continue de gagner des habitant.es. Pourtant, la construction de logements plafonne : seulement 49 500 logements supplémentaires par an, en moyenne, alors que l'objectif a été fixé à 70 000 logements par an par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. En plus de cela, le parc vieillissant, parfois insalubre et l'évolution de la composition des ménages augmentent le nombre de demandes de logement social enregistrées en Préfecture : 750 000 fin 2022 !

Au rythme actuel, il faudrait plus de 20 ans pour résorber le nombre de demandes de logement social ! Et probablement autant de temps pour résorber l'habitat insalubre et le mal logement.

Avec le projet de SDRIF-E proposé par la droite régionale, la production de logements sociaux pourrait s'effondrer, aggravant plus encore une pénurie historique de logements, inédite depuis l'appel de l'Abbé Pierre à l'hiver 1954, il y a bientôt 70 ans !

En effet, la droite propose le plafonnement du nombre de logements sociaux dans les communes d'Ile-de-France comptant plus de 30% de logements sociaux PLAI/PLUS. Cette mesure aurait pour conséquence, selon les services de l'Etat, de réduire la production de logements de 21% ! Il s'agit d'une mesure anti-sociale, anti-logement social, anti droit au logement pour toutes et tous.

- La Région introduit une clause dite « anti-ghetto », reprise dans l'OR 60, qui, dans un objectif de mixité sociale, freine la production de logements sociaux dans les territoires comportant plus de 30 % de PLUS-PLAI. Son application littérale conduirait à réduire de 21% la production sociale moyenne par rapport à la période 2018-2022. Une telle réduction serait une difficulté majeure. Si cette clause était maintenue, il conviendrait donc à tout le moins de relever le taux « seuil » à 40 % tous logements sociaux confondus, en y réintégrant, en contrepartie, l'objectif global de construction de 33 000 logements sociaux qui ne figure que dans le PAR.

*Extrait de l'avis de l'Etat sur le projet de SDRIF-E*

### 65 élu.es engagent un recours contre la clause « anti-ghetto »

Face au danger pour les demandeurs de logement social d'attendre plusieurs années de plus à cause de la clause mal nommée « anti-ghetto », 65 Maires, Parlementaires, élu.es régionaux et départementaux préviennent : ils combattront devant la Justice administrative la clause « anti-ghetto » de Valérie Pécresse. Une démarche qui vise à faire réagir l'Etat qui doit s'opposer fermement à cette clause jusqu'à refuser de prendre le décret d'adoption du SDRIF-E.

**21%**  
de logements  
construits en  
moins avec  
la clause dite  
« anti-ghetto »

**750 000**  
demandes de  
logement social  
en attente dans  
les Préfecture  
d'Ile-de-France

**50**  
communes  
franciliennes  
hors-la-loi SRU

Retrouvez leur tribune ici :  
<https://www.humanite.fr/en-debat/ile-de-france/nous-refusons-le-dispositif-anti-logement-social-de-valerie-pecresse-autant-injuste-qu-irrecevable-802511>

## Un schéma anti (logement) social



### Le mot de... **Didier MIGNOT**

Conseiller régional, membre de la commission Logement et Aménagement

Plus de 750 000 demandes de logements sont en souffrance dans les Préfectures d'Ile-de-France. L'objectif de constructions de logements, fixé à 70 000 par an par la loi du 3 juin 2010, n'a jamais été atteint dans notre région.

La situation s'aggrave avec un nombre croissant de personnes frappées par le mal-logement, l'insalubrité, la surpopulation au sein de logements souvent hors de prix par rapport aux revenus des ménages.

Malgré ce terrible constat, les Maires qui ne respectent pas la loi SRU et son obligation de 25% de logements sociaux ne sont pas inquiétés ! Aucune mesure coercitive n'est prise et le projet de SDRIF-E ne prévoit rien afin qu'ils respectent enfin la loi ! C'est révoltant !

Avec son dispositif dit « anti-ghetto », Valérie Pécresse veut interdire à toutes les communes d'Ile-de-France de compter plus de 30% de logements sociaux.

Une mesure partisane qui ne repose sur aucune étude et détachée de la réalité de l'Ile-de-France. C'est l'expression d'une vision de l'aménagement qui sanctuarise durablement les inégalités croissantes de notre Région. Cette obstination contre le logement social ouvre une zone de turbulence pour le SDRIF-E tout en entier : il apparaît invraisemblable que l'Etat valide le SDRIF-E avec cette mesure « anti-ghetto ». Valérie Pécresse et sa majorité porteront la responsabilité d'une invalidation du SDRIF-E par l'Etat !

### Nous proposons notamment...

- ☑ **Abrogation du dispositif « anti-ghetto »**
- ☑ **Relever l'objectif de construction de logements à 100 000 par an**
- ☑ **Faire respecter la loi SRU et aller au-delà en visant 30% de logements sociaux dans toutes les communes**
- ☑ **Encadrement des loyers à l'échelle de la région**
- ☑ **Captation d'une part des plus-values foncières et immobilières aux abords des nouvelles gares pour freiner la spéculation**

## Un schéma qui aggrave les inégalités

Le projet de SDRIF-E ne s'attaque pas aux inégalités sociales et territoriales qui s'aggravent en Ile-de-France. Aucune mesure n'est prise pour freiner la spéculation foncière et immobilière, responsable de l'éviction des classes moyennes et populaires toujours plus loin du cœur d'agglomération. La notion de rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest de la Région disparaît complètement du schéma : il est même proposé de renforcer La Défense dont le développement empêche celui d'autres pôles d'emplois notamment en grande couronne !

Pire encore, ce SDRIF-E propose de renforcer les inégalités par la sanctuarisation des communes hors-la-loi SRU, l'aggravation de la crise du logement et l'abandon de territoires entiers à l'automobile, de plus en plus coûteuse pour les ménages, la collectivité et l'environnement. Contrairement au schéma directeur de 2013, il ne porte aucune ambition en matière de renforcement des services publics et des grands équipements sur le territoire francilien, un avis partagé par l'Etat...

° les grandes fractures territoriales et sociales restent insuffisamment traitées. Il conviendrait d'identifier les territoires en décrochage, et de regrouper/renforcer les principes permettant d'assurer leur rebond : amélioration de la desserte en transports collectifs, accompagnement de la transformation urbaine impulsée par la politique de la ville, promotion de la mixité sociale, résorption des carences en équipements et services, etc. L'approche destinée à réduire les grands déséquilibres habitat-emploi mériterait aussi d'être précisée.

*Extrait de l'avis de l'Etat sur le projet de SDRIF-E*

### Nous proposons notamment...

- ☑ Construire de nouveaux lycées pour que chaque élève en dispose d'un à moins de 20 minutes de son domicile
- ☑ Moratoire sur les fermetures de lits, de services et de centres hospitaliers
- ☑ Mise en place d'un centre ou d'une maison de santé avec du personnel régional contre les déserts médicaux
- ☑ Réouverture des gares par le retour de la présence humaine, du premier au dernier train
- ☑ Fin des agréments de bureaux à La Défense

### La promesse d'une « Ile-de-France des 20 minutes » : du vent !

Le projet de SDRIF-E promet de mettre chaque Francilien.ne à moins de 20 minutes des « grands équipements ». Lycées, universités, hôpitaux, transports en commun... qui vit en banlieue proche ou éloignée sait que cette promesse n'est pas et ne sera pas tenue ! La majorité régionale ne se donne même pas l'ambition d'y parvenir en ne proposant aucun nouveau grand équipement et privant même la Seine-et-Marne d'un seul nouveau kilomètre de voie ferré !

Avec la dégradation du réseau de transport en commun et la saturation de nombreux axes routiers, le slogan « l'Ile-de-France des 20 minutes de retard », à l'aller et au retour, semble plus adaptée au vécu des Francilien.nes.

## La Seine-et-Marne, grande oubliée du SDRIF-E

Si la grande couronne est particulièrement délaissée par ce projet de SDRIF-E, la grande oubliée est sans conteste la Seine-et-Marne. Couvrant 50% du territoire régional, la Seine-et-Marne concentrera le plus important potentiel d'urbanisation de la Région : l'urbanisation de plus de 2 250 hectares est ainsi autorisée par le projet de SDRIF-E pour le seul Département de la Seine-et-Marne. Paradoxalement, c'est aussi le seul Département d'Ile-de-France où zéro kilomètre nouveau de voie ferrée est prévu ! Ce modèle d'urbanisation, anachronique, reposera essentiellement sur le développement de l'automobile individuelle et la consommation d'espaces naturels. Par ailleurs, la Seine-et-Marne reste le déversoir de nombreuses nuisances de la Région : le Département concentre 91% des capacités de traitement et d'enfouissement des déchets et attire parmi les plus importantes zones logistiques du pays ! Enfin, contrairement à ses promesses, la majorité régionale permet avec ce schéma la réalisation de la prison de Crisenoy sur des terres agricoles...

**2 250**  
hectares d'espaces  
agricoles, forestiers  
et naturels  
pourraient être  
détruits en Seine-  
et-Marne avec ce  
SDRIF-E

**0**  
kilomètre nouveau  
de métro, RER,  
Transilien, tram... en  
Seine-et-Marne !

### Nous proposons notamment...

- ☑ La création d'une nouvelle ligne ferroviaire Aéroport CDG- Meaux - Marne la Vallée - Melun
- ☑ La réouverture de la ligne ferroviaire entre La Ferté Gaucher et Coulommiers
- ☑ Un nouvel hôpital universitaire à Mitry-Mory
- ☑ Moratoire sur l'installation de décharges en Seine-et-Marne
- ☑ L'arrêt de l'urbanisation des terres agricoles du Val Bréon
- ☑ L'arrêt des constructions autour des gares saturées du RER A
- ☑ L'arrêt du projet de prison à Crisenoy
- ☑ Moratoire sur la création de nouvelles zones logistiques ou commerciales

**+21,5%**  
de croissance de la  
population seine-et-  
marnaise d'ici 2050  
par rapport à 2013  
selon l'INSEE

**1 452 775**  
Seine-et-Marnais.es

# L'après Grand Paris Express : le Réseau Francilien Express Écologique

Manque d'investissements, très forte sollicitation, maillons manquants : le réseau de transport est défaillant. Sa privatisation en marche aggrave la situation avec immédiatement des difficultés d'exploitation et à terme des économies contraires à l'intérêt général et à un service de qualité. L'organisation en étoile des voies ferrées depuis et vers Paris pénalise toujours la mobilité en Ile-de-France. Le Grand Paris Express répondra partiellement aux besoins et certains tronçons risquent d'être saturés à moyen-terme. Par ailleurs, des territoires restent dépourvus d'une desserte attractive, capable de rivaliser avec l'automobile individuelle notamment en moyenne et grande couronne.

Le projet de SDRIF-E ne propose aucune nouvelle desserte ferroviaire pour la grande couronne à l'exception des communes d'Argenteuil et de Morangis. Aucune création de nouvelles voies ferrées n'est pas exemple prévue en Seine-et-Marne alors que l'urbanisation de plus de 2 250 hectares est autorisée par ce même SDRIF-E ! Le Sud Essonne et le cœur du Val d'Oise sont également oubliés enfermant durablement ces territoires dans la dépendance à l'automobile, pour ceux qui ont les moyens de circuler ainsi...

Notre groupe propose de préparer l'après-Grand Paris Express avec la constitution d'un réseau plus vaste : le Réseau Francilien Express Ecologique (RF2E). Le RF2E vise à désaturer le cœur d'agglomération et à réduire sensiblement la dépendance à l'automobile en grande couronne par le développement d'infrastructures ferroviaires principalement.

## Nous proposons notamment...

- ☑ La Méridienne 77, réseau ferré interne à la Seine-et-Marne, de Roissy à Melun via Meaux et Marne-la-Vallée
- ☑ Nouvelle ligne de métro (ligne 20) en rocade autour de Paris, à proximité du périphérique
- ☑ Nouvelle ligne RER (ligne F) visant à connecter les réseaux de Saint-Lazare et de Montparnasse via la création d'un nouvel tunnel parisien
- ☑ Principe de création d'une ou plusieurs voies supplémentaires entre la Gare du Nord et Châtelet-Les Halles afin de dissocier l'exploitation des lignes B et D du RER
- ☑ Maintien d'Orlyval avec développement de la ligne avec création de 3 nouvelles stations
- ☑ Création de la ligne S du Transilien Gare de Lyon-Corbeil-Essonnes-Malesherbes
- ☑ Prolongement du RER B entre Mitry-Mory et CDG Terminal 2 en lieu et place du CDG Express
- ☑ Fin de la branche de la ligne 7 du métro par le prolongement de la ligne 5 du métro
- ☑ Prolongement de la ligne 18 du métro à l'Est de l'aéroport d'Orly
- ☑ Prolongement du tramway T13 à Cergy



# L'après Grand Paris Express : le Réseau Francilien Express Écologique



Zoom sur quelques mesures chocs pour préparer l'après Grand Paris Express

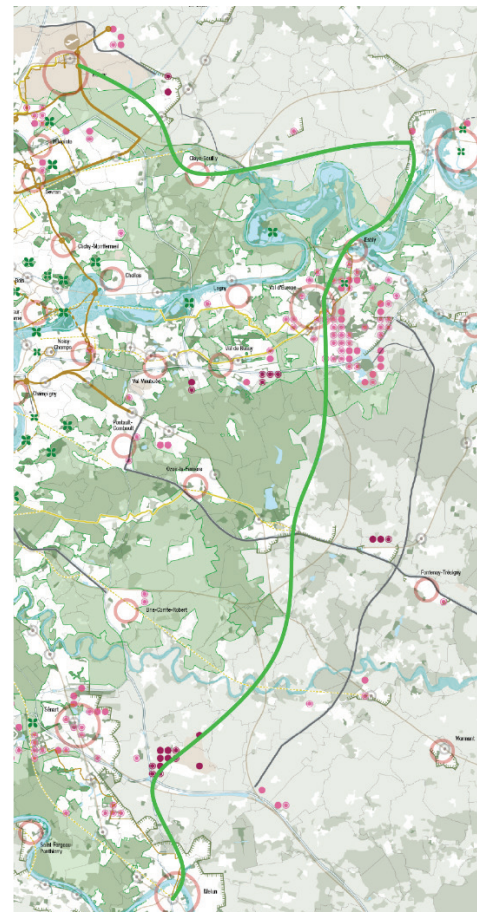
## La Méridienne 77, réseau ferré interne à la Seine-et-Marne, de Roissy à Melun via Meaux, Marne-la-Vallée – Chessy et Melun

Afin de proposer une perspective à ce territoire qui a le droit à une mobilité durable comme la zone dense de la Région Ile-de-France, il est proposé la création d'un réseau ferré interne à la Seine-et-Marne favorisant les connexions avec le réseau existant (du nord au sud, ligne B, K, P, R et D) et la réutilisation, sur une partie, d'emprises ferroviaires anciennes.

Ce réseau baptisé « La Méridienne 77 » relierait ainsi l'aéroport Charles de Gaulle à Melun via Meaux, Marne-la-Vallée – Chessy et Melun. Les études permettront d'affiner ce tracé et de définir le tronçon prioritaire. Une solution de type tram-train pourra être étudiée pour faire de la Méridienne 77 le pendant Est du tramway 13 qui assure ce rôle de Méridienne dans les Yvelines.

## Nouvelle ligne de métro (ligne 20) en rocade autour de Paris, à proximité du périphérique

La ligne 20 du métro est proposée depuis plusieurs années par les élu.es communistes face à la saturation du tramway T3 et à l'évolution prochaine du périphérique. Elle constituerait une nouvelle rocade, à proximité du périphérique, maillée avec toutes les lignes de métro hors de Paris. Sans son inscription au projet de SDRIF-E en 2023, cette nouvelle infrastructure ne sera pas au rendez-vous de 2040, horizon du SDRIF-E.



Représentation du corridor d'études de la Méridienne 77

## Nouvelle ligne RER (ligne F) visant à connecter les réseaux de Saint-Lazare et de Montparnasse via la création d'un nouvel tunnel parisien

La création du RER F répondrait à 4 enjeux principaux : la désaturation de la ligne 13 dans Paris, le soulagement des voies de surface de Saint-Lazare et Montparnasse, la desserte par un RER de la gare Montparnasse et la modernisation des réseaux Transilien J et N.

Elle nécessiterait la création d'un tunnel parisien entre Saint-Lazare et Montparnasse avec une station intermédiaire possible, dans le secteur des Invalides.

## Pas très ZEN, ni très ZAN mais beaucoup de ZIGZAGS

Dès l'engagement de la révision du SDRIF-E, l'exécutif régional a affiché l'objectif d'atteindre zéro émission nette (ZEN) et zéro artificialisation nette (ZAN). Mots d'ordre de la communication de la droite régionale depuis des mois, de premiers indices nous laissaient à penser que cette promesse ne serait pas tenue. En effet, alors que nous avons demandé un moratoire sur la consommation de terres agricoles en 2021, dans l'attente du nouveau schéma, cette demande avait été refusée. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'unique modification du SDRIF-E faite par la droite l'a été pour permettre l'urbanisation de l'aire de vents à Dugny. Avant et après cette modification, le SDRIF-E n'apparaissait jamais dans le discours et les délibérations de l'exécutif.

A la lecture du projet de SDRIF-E, l'objectif de zéro artificialisation nette n'est pas tenu et il ne le sera pas ni en 2030, ni en 2040. En effet, à défaut d'un moratoire depuis la mise en révision du SDRIF-E, les projets d'aménagement enclenchés se sont multipliés hypothéquant dès à présent toute atteinte de l'objectif ZAN pour la décennie. Par ailleurs, la définition très personnelle et très ample des « coups partis » par l'exécutif régional multiplie les possibilités d'urbanisation.

En l'absence d'arbitrages et de volontarisme politique sincère, la droite a déployé des subterfuges, nombre de zig-zag, pour tenter d'afficher le respect de zéro artificialisation des terres en 2040. Pour cela, la droite a fait le tri entre les projets, excluant certains, en gardant d'autres. Elle a par ailleurs isolé les projets de l'Etat et supprimé d'autres dont la ligne nouvelle Paris-Normandie, rien que ça !

Malgré ces artifices, les données fournies et l'avis de l'Etat confirment que le respect de l'objectif de réduire de 20% de la consommation des espaces naturels, forestiers et agricoles d'ici 2030 puis 20% supplémentaires entre 2030 et 2040 ne serait pas tenu. La lecture attentive du projet laisse même apparaître que des hectares d'urbanisation déjà prévus sont exclus du calcul dont 175 hectares dans le secteur de Val d'Europe ce qui rend donc cet objectif insincère.

### **L'Etat, bouc-émissaire tout trouvé**

Pour dissimuler le non-respect de la promesse d'une région ZAN, l'exécutif régional choisit l'Etat comme bouc émissaire. Selon la droite régionale, l'Etat serait responsable de 25% de l'artificialisation des terres d'ici 2040. Il conviendrait donc d'exclure ces 25% du calcul global de l'objectif ZAN... ouvrant donc la porte à la consommation de plus de terres agricoles, d'espaces naturels et forestiers ! Quelle incohérence !

*La réponse de l'Etat ne s'est pas fait attendre : dans un avis de 78 pages, l'Etat adresse un carton rouge à Valérie Pécresse. L'Etat lui demande de revoir sa copie de fond en comble : intégration des projets de l'Etat « oubliés », suppression de la clause « anti-ghetto », respect de la loi du 3 juin 2010, rappel de la loi SRU, interprétation ample des « coups partis » en matière d'aménagement... L'Etat reprend point par point les griefs de notre groupe, d'associations environnementales et de nombreuses collectivités !*

# Pour une Ile-de-France véritablement ZEN et ZAN

Face au creusement des inégalités et à l'urgence climatique, 125 propositions sont formulées par notre groupe (cf. pages 11 à 14). La préservation de l'environnement, le changement des habitudes de consommation, la décarbonation des déplacements ainsi que l'indépendance alimentaire et productive sont au cœur du contre-projet que nous portons. Ces 125 propositions nourriront le projet d'alternance politique que nous construisons dans la perspective des élections régionales de 2028.



## Zoom sur quelques mesures chocs en faveur de l'environnement

### Faire de la Seine et de ses affluents une personnalité juridique

Reconnaître à la Seine et ses affluents le statut de personnalité juridique permet d'en faire un sujet de droit, de rendre ses cours d'eau titulaire de droits supplémentaires d'information, de protection et de défense. Cela permettrait de simplifier l'information, la défense et la protection sur ses cours d'eau alors que le droit se sédimente depuis plusieurs siècles autour de l'usage des voies d'eau, de leurs berges et plus récemment sur la qualité de l'eau et de la protection des espèces végétales et animales.

Cette reconnaissance n'est en rien une fin en soi. C'est un outil juridique nouveau et universel à la portée symbolique incontestable. Elle repose sur plusieurs précédents internationaux dont la reconnaissance de personnalité juridique du fleuve Gange en Inde, de la rivière Magpie au Canada mais aussi d'espaces naturels plus vastes comme des réserves et parcs en Bolivie et Nouvelle-Zélande.

### Interdire les nouvelles constructions autour de gares saturées

La branche RER A de Marne-la-Vallée Chessy est particulièrement chargée voire saturée. L'urbanisation récente et la très forte concentration de secteurs préférentiels d'urbanisation vont engendrer un trafic supplémentaire sur le RER A que ce dernier n'a pas la capacité d'absorber. De plus, les axes routiers du secteur sont eux aussi affectés par des phénomènes de saturation à des heures de pointe étendues dont l'autoroute A4 et la Francilienne A 104.

Afin de ne pas accentuer ces phénomènes, les potentiels d'urbanisation offerts par le projet de SDRIF-E à proximité des gares de Noisiel, Lognes, Torcy, Bussy-Saint-Georges, Val d'Europe et Marne-la-Vallée - Chessy doivent être suspendus dans l'attente d'alternatives en transports lourds au RER A.

### Ecotaxe poids-lourds

Depuis 2016, l'Assemblée régionale vote favorablement la mise en place d'une redevance kilométrique applicable aux camions en transit en Ile-de-France. La Présidente de Région a, à plusieurs reprises, soutenu publiquement cette disposition. Cette mesure constituerait une ressource fiscale importante pour financer des mobilités alternatives au transport routier. Elle participerait à internaliser une partie des coûts externes du transport routier, très avantage par rapport au rail ce qui constitue une véritable distorsion de concurrence.


L'écotaxe poids lourds serait appliquée, dans un premier temps, aux véhicules de plus de 11 tonnes en transit en Ile-de-France au regard de la saturation des rocade autoroutières et des émissions polluantes mesurées aux abords de ces axes routiers. Au regard des objectifs affichés par le SDRIF-E, il est indispensable que le Gouvernement et le Parlement accèdent à cette demande légitime et nécessaire.

Quelques-unes de nos

# 125 propositions

pour pouvoir vivre en Ile-de-France

**Résister à  
l'aménagement libéral  
de l'Île-de-France et  
au réchauffement  
climatique**



- ☑ Ecotaxe poids- lourds
- ☑ Donner à la Seine et à ses affluents une personnalité juridique
- ☑ Protection de la ressource en eau et empêcher sa privatisation
- ☑ Préserver les terres agricoles nécessaires à la création de prisons à Noisseau, Magnanville, Crisenoy, Tremblay-en-France et Bernes-sur-Oise
- ☑ Interdire l'abattage d'arbres remarquables
- ☑ Résurgence des cours d'eau dont la Bièvre dans Paris
- ☑ Protection de l'accès public aux berges des cours d'eau domaniaux
- ☑ Préserver l'intégralité du triangle de Gonesse
- ☑ Préserver les terres agricoles du plateau de Saclay
- ☑ Préserver les terres agricoles du Val Bréon
- ☑ Obligation de désimperméabiliser les parkings de pleine terre et inciter à les couvrir
- ☑ Interdiction des méga bassines
- ☑ Favoriser la réutilisation des eaux grises
- ☑ Achèvement de la ceinture verte autour du cœur d'agglomération
- ☑ Transformer des forêts inaccessibles au public en lieu public
- ☑ Agir pour le respect des seuils de l'OMS en matière de qualité de l'air
- ☑ Agir pour la qualité de l'air en milieu souterrain
- ☑ Agir en faveur de la lutte contre les incendies de forêt
- ☑ Actions coercitives contre les constructions en zone inondable
- ☑ Abandon du droit d'extension de 1 ha pour les communes au sein des PNR
- ☑ Abandon du droit d'extension de 1 ha pour les communes hors la loi SRU
- ☑ Création de passages à faune
- ☑ Préservation du caractère public des îles de loisirs et inscription de toutes les îles de loisirs dans l'armature verte
- ☑ Rehausser les objectifs de véritables plaines terre
- ☑ Imposer une végétalisation partielle des façades d'immeubles de bureau dans les îlots de chaleur
- ☑ Cartographier l'intégralité des parcelles polluées et informer la population
- ☑ Récupérer la chaleur des gros émetteurs (datacenters, transports, réseaux souterrains...)


- ☑ Favoriser les énergies renouvelables dont l'implantation d'éoliennes et de centrales photovoltaïque
- ☑ Moratoire sur l'installation de méthaniseur
- ☑ Mobiliser les délaissés ferroviaires et routiers pour la végétalisation et la biodiversité
- ☑ Valorisation de la baignade en fleuve et des plages
- ☑ Empêcher l'exploitation du gypse du fort de Vaujours
- ☑ Préserver de la butte de Montgé en Goële
- ☑ Préserver l'espace boisé classé de l'hôpital de Saint-Maurice
- ☑ Moratoire sur l'installation de nouvelles décharges (ISDI, ISDNDD) en Seine-et-Marne
- ☑ Préserver les terres agricoles de Taverny
- ☑ Préserver l'île Héloïse à Argenteuil
- ☑ Favoriser la couverture du périurbain et d'infrastructures majeures
- ☑ Couverture du RER B à Gentilly-Arcueil
- ☑ Créations de 10 nouveaux franchissements des fleuves et coupures urbaines
- ☑ Favoriser les fermetures et désimperméabilisations d'axes routiers
- ☑ Préservation des gares de triage dont celle de Villeneuve-Saint-Georges
- ☑ Préservation du MIN de Rungis et pastille chantier multimodal d'intérêt national
- ☑ Moratoire sur la création de nouvelles zones commerciales et encadrement de leur extension
- ☑ Préserver les embranchements ferroviaires sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France
- ☑ Préserver l'intégralité des emprises ferroviaires en Île-de-France
- ☑ Interdiction de la création de zones logistiques sans embranchement ferroviaire ou voie fluviale

**Pour un SDRIF-E  
contrôlé par les  
citoyen.nes et  
financé**



- ☑ Rendre public toutes les contributions à la concertation
- ☑ Conseil citoyen de suivi des engagements du SDRIFE
- ☑ Mise en place de l'écotaxe poids-lourds
- ☑ Captation de la plus-value foncière autour des gares et des grands investissements publics
- ☑ Création d'une fiscalité spécifique au béton
- ☑ Réinstauration de la CVAE pour le financement de la décarbonisation de l'Île-de-France
- ☑ Moratoire sur la privatisation des transports publics
- ☑ Pour un volet mobilités du CPER d'au moins 10 milliards d'euros d'ici 2027
- ☑ Nouvelles ressources pour le fonctionnement des transports des transports publics

**Pour réduire  
les inégalités  
territoriales :  
le Réseau  
Francilien  
Express  
Écologique**



- ☑ Méridienne 77 : constituer un véritable réseau ferré maillé interne à la Seine-et-Marne, de Roissy à Melun via Meaux et Marne-la-Vallée
- ☑ Nouvelle ligne de métro (ligne 20) en rocade autour de Paris, à proximité du périphérique
- ☑ Nouvelle ligne RER (ligne F) visant à connecter les réseaux de Saint-Lazare et de Montparnasse via la création d'un nouvel tunnel parisien
- ☑ Principe de création d'une ou plusieurs voies supplémentaires entre la Gare du Nord et Châtelet-Les Halles afin de dissocier l'exploitation des lignes B et D du RER
- ☑ Maintien d'Orlyval avec développement de la ligne avec création de 3 nouvelles stations
- ☑ Création de la ligne S du Transilien
- ☑ Réouverture de la ligne ferroviaire Coulommiers – La Ferté Gaucher
- ☑ Création de la ligne Nouvelle Paris Normandie
- ☑ Création de la Gare TGV du Pont de Rungis
- ☑ Abandonner le CDG Express
- ☑ Prolongement du RER B entre Mitry-Mory et CDG Terminal 2
- ☑ Sextuplement des voies ferrées du RER C à hauteur des Ardoines
- ☑ Préservation du caractère ferroviaire de la petite ceinture
- ☑ Fusion des lignes 3bis et 7bis du métro
- ☑ Prolongement de la ligne 5 du métro dans le centre-ville de Drancy
- ☑ Prolongement de la ligne 7 du métro à Bourget Aéroport
- ☑ Fin de la branche de la ligne 7 du métro par le prolongement de la ligne 5 du métro
- ☑ Prolongement de la ligne 9 du métro à Montreuil Hôpital
- ☑ Prolongement de la ligne 10 du métro aux Ardoines
- ☑ Prolongement de la ligne 11 du métro à Noisy-Champs
- ☑ Prolongement de la ligne 14 avec une gare à Morangis
- ☑ Abandon de la gare du Triangle de Gonesse de la ligne 17 du métro
- ☑ Abandon de la ligne 18 du métro entre le CEA Saint Aubin et Versailles
- ☑ Prolongement de la ligne 18 du métro à l'Est de l'aéroport d'Orly
- ☑ Prolongement du tramway T4 à Noisy-le-Sec
- ☑ Prolongement du tramway T5 à Stains
- ☑ Prolongement du tramway T6 entre Châtillon et Porte d'Orléans
- ☑ Prolongement du tramway T9 à la plateforme aéroportuaire d'Orly au Sud et à la place d'Italie au Nord
- ☑ Prolongement du tramway T11 à Noisy-le-Sec à l'Est et à Sartrouville à l'Ouest
- ☑ Confirmer le prolongement du T12 de Massy à Versailles
- ☑ Prolongement du tramway T13 à Cergy

- ☑ Objectif de construction de logements à 100 000 par an
- ☑ Abrogation de la mesure anti-ghetto de pauvres
- ☑ Encadrement des loyers à l'échelle régionale
- ☑ Réquisition des logements vacants
- ☑ Lutte contre les meublés touristiques
- ☑ Création de maisons de santé régionales pour que chaque Francilien soit à moins 20 minutes d'un professionnel de santé
- ☑ Création de nouveaux lycées pour que chaque élève soit à moins de 20 minutes d'un établissement
- ☑ Moratoire sur la fermeture d'hôpitaux
- ☑ Création d'un hôpital nord Seine-et-Marne
- ☑ Moratoire sur la fermeture de gares et la déshumanisation de gares SNCF
- ☑ Moratoire sur la fermeture des bureaux de poste
- ☑ Création d'une nouvelle université pour la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis
- ☑ Création de multi secteurs pour le recrutement des lycées parisiens avec les communes environnantes
- ☑ Minimum 30% de logements sociaux partout en Ile-de-France et autour des gares
- ☑ Impossibilité de construire pour les communes hors la loi SRU 25%, sauf du logement social
- ☑ Fin des agréments de bureaux dans les zones où le ratio emplois/habitants est très déséquilibré

**Mieux vivre ensemble en Ile-de-France**



- ☑ Création d'un TCSP à Fleury-Mérogis – Viry-Châtillon
- ☑ Création d'un TCSP RD / RN 19 entre Créteil et Brie Comte Robert
- ☑ Confirmer le TCSP Altival phase 2 entre Chennevières-sur-Marne et Sucy-en-Brie
- ☑ Créer un réseau de voies réservées au covoiturage et aux transports publics sur autoroute
- ☑ Confirmer le prolongement de la RN 406 au port de Bonneuil
- ☑ Requalification de la RN 6 à Villeneuve-Saint-Georges
- ☑ Interdire les aéronefs de mobilité individuelle (taxis volants)



Retrouvez l'actualité  
du Conseil régional  
et du groupe Gauche  
Communiste, Ecologiste  
et Citoyenne sur :

Site : [www.gauchecom.fr](http://www.gauchecom.fr)

Twitter : @GaucheComIDF

Facebook : @GaucheComIDF

**Lamine Camara**  
Conseiller régional  
de l'Essonne (91)



**Céline Malaisé, Présidente du groupe**  
Conseillère régionale de Paris (75)



**Cécile Dumas**  
Conseillère régionale  
du Val d'Oise (95)



**Colette Gergen**  
Conseillère régionale  
des Yvelines (78)



**Didier Mignot**  
Conseiller régional  
de Seine-Saint-Denis (93)



**Fabien Guillaud-Bataille**  
Conseiller régional  
du Val-de-Marne (94)



**Vanessa Ghiati**  
Conseillère régionale des Hauts-de-Seine (92)



**Suivez les élu.es du  
groupe sur Twitter :**



**Céline Malaisé** @CelineMalaise

**Vanessa Ghiati** @VanessaGhiati

**Cécile Dumas** @cdumas\_pcf06

**Colette Gergen** @CocoGergen

**Didier Mignot** @DidierMignot

**Lamine Camara** @Lamine15410082

**Fabien Guillaud-Bataille** @Fabien\_GB94